

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



LIVRET D'ACCUEIL
DU PATIENT

**Centre Médico Psychologique
pour enfants et adolescents Haxo**

93 rue Haxo - 75020 PARIS
Tél : 01.53.39.16.34 - Fax : 01.53.39.16.48
cmp.haxo@elan-retrouve.asso.fr

BIENVENUE

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention, afin de faciliter vos soins dans le service et de vous informer de son fonctionnement.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez demandé à un médecin, à un thérapeute ou à une équipe de notre Fondation de vous aider à retrouver un meilleur état de santé.

Les thérapeutes qualifiés de la Fondation mettront tout en œuvre pour vous apporter les meilleurs soins et vous accompagner dans cette démarche.

Notre Fondation reconnue d'utilité publique s'inscrit dans la continuité du travail de l'Association l'Élan Retrouvé dont la vocation reste d'aider les personnes souffrant de troubles psychiques à conserver ou à restaurer un lien social et éventuellement professionnel satisfaisant.

A l'initiative du Conseil d'Administration auquel participent, de longue date, des représentants des usagers, la Fondation continue à créer ou à reprendre des établissements de soins, médico-sociaux et sociaux pour renforcer ses actions.

L'ensemble des établissements est dirigé et coordonné par Monsieur François Géraud, Directeur Général de l'Association, et par le Docteur Michel Moulin, Médecin Directeur des Services et Établissements.

J'espère que l'accueil et les soins qui vous seront prodigués répondront à votre attente et vous permettront de retrouver l'élan que vous êtes venu chercher auprès de nous.



Bernard VERRIER,
Président de la Fondation

La Fondation l'Élan Retrouvé, créée sous une forme associative en 1948 par le Pr P. Sivadon et Madame S. Baumé, a vu le jour et a été reconnue d'utilité publique par décret du 17 août 2016 pour créer et promouvoir des structures sanitaires de réadaptation et de réinsertion pour les malades et handicapés psychiques.

Des établissements médico-sociaux et sociaux sont venus compléter le dispositif.

Ses établissements sanitaires sont des E.S.P.I.C. (Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif).

L'ensemble des établissements propose des soins et un accompagnement personnalisés qui nécessitent votre consentement et votre participation active.



La Haute Autorité de Santé, partant du postulat que les établissements ont développé leurs dispositifs qualité, mis en œuvre des plans d'actions structurés et répondu aux recommandations délivrées depuis l'origine entreprend une véritable mesure du niveau de qualité et de sécurité des prestations fournies.

Il s'agit d'être plus démonstratif dans le constat d'une amélioration effective de la qualité des prestations réalisées, renforcer la confiance des usagers et leur permettre de s'approprier les notions de qualité à travers l'accès aux résultats de la certification, et surtout donner du sens à l'investissement des professionnels dans la certification et l'évaluation des pratiques professionnelles.

Depuis 2009, le champ médico-social est entré dans une démarche d'évaluation active portée par l'ensemble des professionnels.

Cette démarche comporte une auto-évaluation menée par l'établissement sur la base des recommandations des bonnes pratiques et une évaluation externe visant à apprécier et ainsi à améliorer la qualité des prestations fournies.

La gestion des risques

La gestion des risques est une démarche essentielle pour améliorer la qualité et la sécurité des soins en établissement de santé.

Elle relève d'une démarche collective.

L'enjeu est la sécurité des patients et des usagers.

Un programme national pour la sécurité des soins, résultant d'une collaboration de la DGS, de la DGOS, et de la HAS, constitue le socle des orientations et des mesures visant à accroître la sécurité des soins.

La Fondation mène une gestion des risques associés aux soins comportant : la déclaration, l'analyse et le suivi des événements indésirables, le recensement des situations potentiellement dangereuses au travers d'une cartographie des risques et la mise en place d'actions préventives et correctives.

Démarche qualité et gestion des risques

Un service, a été créé en 2000 lors de l'engagement de la Fondation dans la démarche qualité. Il a pour mission de conduire, sous la responsabilité de la direction et de Conférence Médicale d'Établissement, dont le rôle a été renforcé en 2009, la politique de qualité et de gestion des risques définie par la Fondation. Cette politique repose sur une dynamique d'évaluation continue qui s'articule autour d'orientations stratégiques portant sur quatre piliers essentiels :

- ☞ le développement de la politique et l'organisation de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles ;
- ☞ la poursuite du management stratégique de l'amélioration continue de la qualité de la prise en charge ;
- ☞ le renforcement de la politique de prévention et de gestion des risques dont ceux associés aux soins ;
- ☞ le respect des droits des personnes prises en charge et leurs participations dans les circuits de décision.

Le service qualité gestion des risques collabore étroitement avec les différentes instances de la Fondation, véritables piliers de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques. L'ensemble des professionnels participe à cette dynamique dans un souci constant d'amélioration de la qualité du service rendu aux patients et usagers. Ce dispositif ne peut s'envisager sans la participation active des patients, des usagers et de leur famille.

Les procédures d'évaluation des établissements sanitaires et médico-sociaux

- ☞ La certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé menée par Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette procédure porte sur :

- ☞ La qualité des prestations et des soins délivrés aux patients ;
- ☞ La dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins déployée dans l'établissement.

☞ Institut Paul Sivadon

23 rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris
55 rue de la Folie Regnault, 75011 Paris
40 rue des Boulangers, 75005 Paris
6 rue Trolley de prévaux, 75013 Paris

☞ Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique

240 rue Gabriel Péri, 92700 Colombes

☞ Hôpital de Jour de Malakoff

Résidence Georges Brassens, 1-3-5 allée Jacques Brel, 92240 Malakoff

☞ Hôpital de Jour d'Orly

14/18 allée Louis Bréguet, 94310 Orly

☞ Centre Françoise Grémy - Hôpital de Jour

Site principal Santos-Dumont : 25 villa Santos-Dumont, 75015 Paris
Antenne Castagnary : 122 rue de Castagnary, 75015 Paris

☞ Hôpital de Jour d'Antony

37 avenue Léon Jouhaux, 92160 Antony

☞ Hôpital de Jour de Chevilly-Larue

50 rue du Lieutenant Petit Leroy, 94550 Chevilly-Larue

☞ Hôpital de jour de Fontenay-aux-Roses

45 avenue Gabriel Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses

☞ Unité Mobile Interdépartementale 75.92

20 rue Fizeau, 75015 Paris

☞ Hôpital de jour pour enfants Haxo

89 rue Haxo, 75020 Paris

☞ Centre Médico-Psychologique pour enfants Haxo

93 rue Haxo, 75020 Paris

☞ Établissement et Service d'Aide par le Travail

20-26 Passage Trubert-Bellier, 75013 Paris

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Cadet

18 rue Cadet, 75009 Paris

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Championnet

74/76 rue Championnet, 75018 Paris

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Orly

25 rue Jean Mermoz, 94310 Orly

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Iris Paris

5 rue des Messageries, 75010 Paris

☞ Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

42/52 rue de l'Aqueduc, 75010 Paris

☞ Résidence Cléry

69 rue de Cléry, 75002 Paris

☞ Résidence accueil de Choisy

20 avenue Raymond Poincaré, 94600 Choisy-le-Roi

☞ Centre Gilbert Raby

2 Avenue Maréchal Joffre, 78250 Meulan-en-Yvelines

☞ Centre Malvau

21 Quai des Violettes, 37400 Amboise

Médecin chef de service : Docteur Maria-Viviana OLIVER

Toute l'équipe du Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents souhaite la bienvenue aux enfants et à leurs familles. Nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous aider à mieux connaître et comprendre notre fonctionnement.



Historique

Le Centre Médico Psychologique pour enfants et adolescents ou infanto-juvénile (CMPIJ) de la Fondation Elan Retrouvé a été créé en 1959 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Conçu par Marie de Miribel, avec pour vocation l'accueil des enfants en souffrance psychique, il est implanté depuis sa création dans le 20ème arrondissement de Paris.

En 2003 il a intégré le groupe hospitalier de la Croix Saint-Simon situé 125 rue d'Avron et en 2007 il a déménagé au 93 rue Haxo.

Depuis janvier 2014 la Fondation l'Élan Retrouvé est devenue l'organisme gestionnaire du CMPIJ, donnant ainsi lieu à une nouvelle phase de son histoire.

Vos recours en cas de suggestions, réclamations ou litige

Vos suggestions, avis et remarques nous aideront à améliorer la qualité de nos prises en charge. Dans ce sens, l'établissement réalise annuellement des enquêtes de satisfaction.

Si vous rencontrez une difficulté majeure, il vous est possible d'exprimer votre réclamation au responsable du service, au Médecin Directeur ou au Directeur de la Fondation.

Vous pouvez aussi faire appel à la Commission Des Usagers dont vous trouverez la composition parmi les encarts en fin de livret. Cette Commission a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité des prises en charge, ainsi qu'à celle de l'accueil des patients et de leurs proches (loi du 4 Mars 2002).

Les associations d'usagers

Il existe plusieurs associations d'usagers travaillant dans l'intérêt des patients et de leurs proches. Dans le domaine de la santé mentale, vous pouvez faire appel à :

UNAFAM (Union des familles de malades psychiques et de leurs associations), association membre du Conseil d'Administration de l'Élan Retrouvé :

UNAFAM Section de Paris
101 avenue de Clichy – 75017 PARIS
Tél.: 01 45 20 63 13

LA MAIN A L'OREILLE
14 impasse des Jardins, 94230 CACHAN
lamainaloreille@gmail.com

Confidentialité

L'ensemble du personnel est astreint au secret médical et au devoir de discrétion pour toute information vous concernant. Aucun renseignement ne peut être donné par téléphone et votre famille ne peut être informée de votre état de santé qu'avec votre accord.

Certains renseignements administratifs et médicaux font l'objet d'un traitement informatique. Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale. Elles sont, elles aussi, protégées par le secret médical, dans le cadre de l'application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978. Vous pouvez exercer, auprès de ce médecin, un droit d'accès ou de rectification par l'intermédiaire du praticien ayant constitué votre dossier.

Accès aux informations vous concernant

Vous pouvez avoir accès aux informations relatives à votre santé. Si tel est votre souhait, vous devez effectuer votre demande auprès du Directeur de l'établissement qui vous indiquera la procédure à suivre.

Selon votre choix, ces informations peuvent être consultées sur place ou bien vous être adressées par courrier.

Votre médecin, qui est l'interlocuteur privilégié pour traiter et accompagner votre demande, peut éventuellement vous recommander la présence d'une tierce personne lors de la consultation de ces informations.

Vous pouvez, ainsi que le prévoit la Loi du 4 Mars 2002 et si vous n'êtes pas sous tutelle, désigner une personne de confiance pour vous assister.

Cette personne peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, qui sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cet effet. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagne dans vos démarches et assiste aux entretiens médicaux, en accord avec votre thérapeute, afin de vous aider dans vos décisions.

Présentation

Le CMPIJ est un lieu de consultation, de soin et de prévention non sectorisé destiné aux enfants et adolescents de quelques mois à 16 ans, ainsi qu'à leurs parents.

Les enfants et les adolescents, qu'il reçoit peuvent rencontrer des difficultés émotionnelles, relationnelles ou de langage, des problèmes de comportement, d'apprentissage ou de développement, épisodiques ou récurrents, qui peuvent avoir pour conséquence un retentissement sur leur vie sociale, familiale ou scolaire.

Ces difficultés peuvent se manifester par une anxiété, une timidité, de l'agitation, des difficultés de sommeil, d'alimentation, de relation, de comportement, de langage, d'expression orale et écrite, de motricité, etc.

Les soins dispensés au CMPIJ participent au service public et sont financés par les organismes tutélaires, par conséquent ils sont directement pris en charge pour les enfants suivis.

Le CMPIJ a pour mission :

- d'accueillir les enfants et les adolescents en souffrance psychique jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- de leur proposer des évaluations et/ou des suivis et d'informer et accompagner leurs parents ;
- de faire le lien si besoin avec les autres structures sanitaires, les établissements scolaires et les structures socio-éducatives ;
- de les orienter vers d'autres structures si cela est nécessaire.

La gestion des rendez-vous se fait auprès du secrétariat que vous pouvez joindre du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf le mardi après-midi. En dehors de ces horaires le secrétariat n'est pas joignable. Pour des raisons de sécurité vous ne pourrez pas laisser de message.

Le CMPIJ est ouvert pour vous accueillir du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, pendant toute l'année sauf lors du mois d'août (fermeture de 3 semaines) et entre Noël et le Jour de l'An.

Le CMPIJ fonctionne uniquement sur rendez-vous et n'assure pas de consultations en urgence. Cependant un message téléphonique enregistré indique le numéro des urgences pédopsychiatriques de l'hôpital de secteur Robert Debré en dehors des horaires d'ouverture.

En raison d'une forte demande, nous avons mis en place une liste d'attente pour avoir accès aux soins et pour qu'un suivi soit proposé. Le délai d'attente est malheureusement long et varie selon les disponibilités des professionnels.

Nous vous remercions de vous présenter systématiquement au secrétariat pour chaque rendez-vous de consultation ou de soin, afin que la secrétaire puisse prévenir les professionnels qui doivent vous recevoir. Si le secrétariat est fermé les professionnels viendront vous chercher à l'heure du rendez-vous, dans la salle d'attente.

Présentation de l'équipe

Le CMPIJ est composé d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences diversifiées. Les professionnels, spécialistes dans leurs domaines, travaillent et échangent ensemble afin d'apporter les réponses thérapeutiques les plus adaptées à chaque enfant.

Le CMPIJ est dirigé par le Médecin chef de service, sous la directive du Médecin Directeur et du Directeur Général de la Fondation.

L'équipe est composée d'une quinzaine de personnes présentes à temps complet ou à temps partiel :

- assistante sociale
- médecins pédopsychiatres et un interne de spécialité
- neuropsychologue
- orthophonistes
- psychologues cliniciens
- psychomotriciennes
- responsable administratif
- secrétaire médicale

Tous les professionnels sont assujettis au secret médical, au secret professionnel et au secret partagé entre plusieurs professionnels de santé.

Le CMPIJ assure une activité de formation et de recherche et à ce titre accueille des stagiaires. Nous vous demanderons toujours votre accord pour leur participation aux consultations ou aux soins. Dans le cadre de la recherche clinique, nous pourrions être amenés à vous solliciter pour participer aux études.

Quels sont vos droits ?

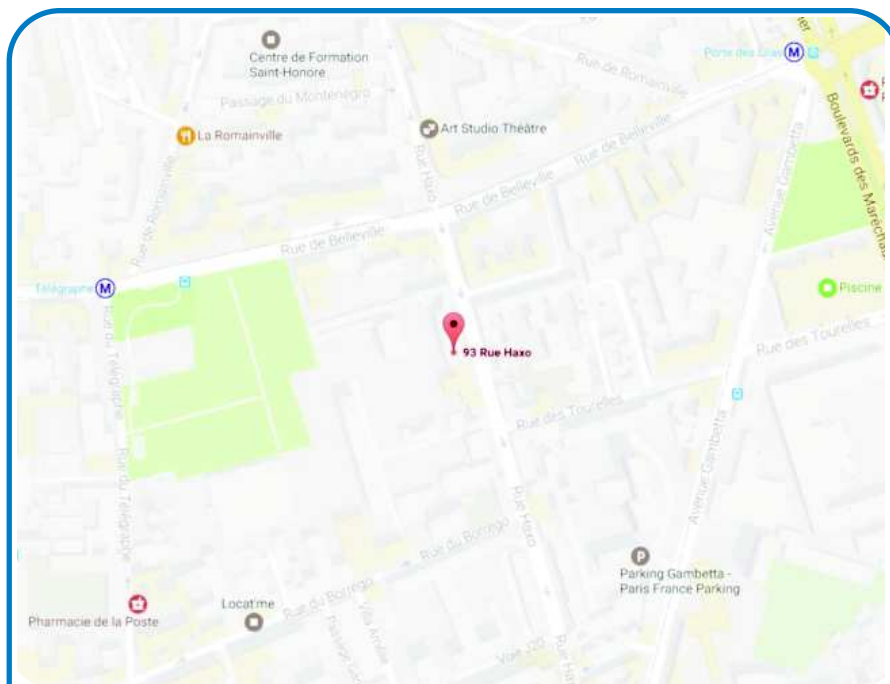
Résumé de la personne Hospitalisée (1)

(Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées)

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

(1) "Le document intégral de la Charte de la personne hospitalisée est disponible, sans délai et sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement. Le document est également accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr. Vous trouverez également en fin de livret la version intégrale de la Charte de l'usager en santé mentale".

Plan d'accès à l'établissement



Métro : station Saint Fargeau (ligne 3bis),
Porte de Lilas ou Télégraphe (ligne 11).

Autobus n°s 96/61.

Tram : station Porte des Lilas (ligne T3).

Les soins

Après avoir pris contact avec le secrétariat et procédé aux modalités d'inscription un premier rendez-vous est assuré par le médecin pédopsychiatre, occasionnellement par l'assistante sociale. Cet entretien est l'occasion de réfléchir aux motifs qui sont à l'origine de votre démarche.

A la suite du premier entretien plusieurs possibilités se présentent :

- Vous serez amené à rencontrer le médecin pédopsychiatre qui après quelques entretiens d'évaluation vous présentera les indications thérapeutiques envisagées et posera un diagnostic ;
- Le plus souvent, le médecin pédopsychiatre vous demandera des évaluations complémentaires avec d'autres professionnels du CMPIJ ou de l'extérieur.

Le projet thérapeutique et le diagnostic sont établis par le médecin pédopsychiatre qui reste, tout au long de la prise en charge, référent de l'enfant et de sa famille et leur interlocuteur privilégié.

Le projet thérapeutique est le résultat d'une concertation avec l'équipe soignante qui participe à sa réalisation et il est régulièrement rediscuté et réévalué tout au long de la prise en charge.

Le projet thérapeutique est élaboré avec les parents, leur accord est nécessaire pour mettre en place une prise en charge, de même que l'accord de l'enfant est requis lorsqu'il est en âge de donner son avis. Dans le cadre d'une autorité parentale conjointe, l'accord des deux parents est nécessaire.

Pour mieux comprendre la nature des difficultés présentes et en fonction de chaque situation, le médecin pédopsychiatre pourra être amené à vous proposer, en plus des consultations cliniques, des évaluations complémentaires.

Ces évaluations peuvent avoir lieu au CMPIJ même :

- Bilan orthophonique
- Bilan psychologique (neuropsychologique et projectif)
- Bilan psychomoteur

Mais aussi à l'extérieur du CMPIJ quand une évaluation somatique (comme un audiogramme ou un bilan neuro-pédiatrique, etc.) est nécessaire.

Les suivis psychothérapeutiques, psychomoteurs, orthophoniques peuvent être individuels ou en groupe avec des séances qui peuvent durer entre 30 et 45 minutes et avoir une fréquence le plus souvent hebdomadaire. Plusieurs suivis pourront être proposés à l'enfant. Les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant et de sa famille les informent des résultats des bilans et de l'évolution du suivi, tout au long de la prise en charge, à échéances régulières.

Nous pourrions être amenés à vous demander votre accord pour élargir nos réflexions à d'autres intervenants extérieurs impliqués dans la prise en charge de votre enfant.

Les parents sont les partenaires du soin et des consultations thérapeutiques avec ou sans l'enfant seront proposées par le pédopsychiatre, à un rythme variable selon chaque situation.

Pour permettre une prise en charge efficace pour l'enfant, il est important que les rendez-vous soient honorés de manière régulière et que les parents soient régulièrement reçus en consultation. Par conséquent les absences répétées ou trop fréquentes pourront remettre en cause la poursuite du suivi. Un courrier expliquant les motifs qui nous ont amené à prendre une telle décision vous sera adressé.

L'arrêt du soin est décidé en concertation entre l'enfant, la famille et les professionnels impliqués dans la prise en charge.

Sécurité

Pour des questions de sécurité la porte d'entrée du CMPIJ est fermée, un vidéophone permet d'entrer en communication avec le secrétariat pour pouvoir accéder aux locaux. En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat les professionnels responsables de la prise en charge vous ouvriront.

Pour des raisons de sécurité et de santé publique et conformément à la législation, il est interdit de fumer dans l'enceinte du CMPIJ et il est strictement interdit d'introduire de l'alcool, des toxiques, des objets dangereux et contondants.

Toute forme de violence (physique ou verbale) est de fait interdite. Il est demandé d'être vigilant au respect mutuel.

En cas de non-respect de ces règles, le médecin chef du service et l'équipe seront amenés à prendre les mesures nécessaires à la protection de l'ensemble des enfants et du personnel.



Téléphone, photo, vidéo

Pour le respect de chacun et des soins l'utilisation du téléphone portable est interdite dans les bureaux de consultation et pendant les séances thérapeutiques. L'utilisation avec discrétion est tolérée dans la salle d'attente ou de préférence sur le palier en haut de l'escalier.

Ni les enfants ni les parents ne sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos dans l'enceinte du CMPIJ. De même aucune photo ou vidéo ne peut pas être réalisée par les soignants sans l'accord préalable de l'enfant, de ses parents ou des représentants de l'autorité parentale.

Respect des lieux

Il est demandé de veiller à respecter la propreté des lieux et à ne pas détériorer le matériel mis à disposition dans le CMPIJ. En cas d'incident, n'hésitez pas à nous solliciter.

Confidentialité

Tous les professionnels du CMPIJ sont soumis au secret professionnel et médical. Les informations concernant l'enfant peuvent être partagées en équipe dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le respect de la confidentialité de chacun, si la secrétaire médicale est occupée avec une famille, nous vous demandons de bien vouloir attendre votre tour dans la salle d'attente.

De manière générale nous vous invitons à faire preuve de discrétion dans la salle d'attente.

Nos spécificités

Le CMPIJ propose aux enfants et aux adolescents qu'il reçoit, ainsi qu'à leurs parents :

- des entretiens familiaux ;
- un accompagnement des familles ;
- un accompagnement social ;
- un suivi orthophonique ;
- un suivi psychothérapeutique à orientation psychanalytique ;
- un dispositif de psychodrame individuel psychanalytique ;
- un suivi psychomoteur ;
- un suivi thérapeutique groupal

L'assistante sociale et les médecins pédopsychiatres du CMPIJ sont les principales figures professionnelles impliqués dans la coordination des relations avec les partenaires extérieurs. Ils assurent avec votre accord l'articulation avec les établissements scolaires et les différents partenaires impliqués dans chaque situation.

Nos interlocuteurs privilégiés sont :

- les médecins de la PMI, les pédiatres ou les médecins traitants ;
- les médecins, les psychologues et les assistants sociaux scolaires ;
- les pédopsychiatres, les orthophonistes, les psychomotriciens et les psychologues libéraux ;
- les autres structures sanitaires (CMPIJ, HDJ, APHP, CMP etc.) ;
- les structures sanitaires sociaux-éducatives (ASE, CMPP, CAMSP, SES-SAD, IME, IMPro, etc.)
- les services judiciaires (AEMO).

Règles de la vie commune

Pour que le suivi des enfants se fasse dans de bonnes conditions nous vous demandons de bien vouloir respecter un certain nombre de règles qui s'appliquent au sein du CMPIJ.

Présences

Préserver au maximum le temps de séance de l'enfant en évitant de prévoir d'autres rendez-vous au même moment.

Anticiper autant que possible les absences de l'enfant aux séances et ou aux consultations (vacances, classes de découverte, voyages etc.).

En cas d'absence imprévue (maladie, etc.) prévenir le plus tôt possible avant le rendez-vous pour l'annuler ou le remplacer si cela est possible.

Si des difficultés empêchent les accompagnements aux séances, vous êtes vivement invités à solliciter les professionnels pour pouvoir réfléchir ensemble à des aménagements.



Accompagnement et surveillance

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par un adulte de confiance. Seulement dans certaines situations et après discussion avec le médecin référent et les professionnels qui interviennent dans la prise en charge, les enfants peuvent « venir seuls » au CMPIJ. Pour cela une demande écrite de décharge de responsabilité vous sera demandée.

Si une personne majeure et non connue au CMPIJ accompagne l'enfant aux prises en charge, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir à l'avance.

Il est demandé aux parents de veiller à la bonne conduite des enfants dans la salle d'attente et d'être vigilants à ne pas les laisser seuls en dehors des heures de rendez-vous.

De préférence, les jeunes frères et sœurs ne peuvent rester dans la salle d'attente sans surveillance de leurs parents car nous ne sommes pas toujours en mesure de veiller à leur sécurité.

